

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 20 novembre 2023

Délibération N° DE_2023_194

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16
Date de la convocation : 15/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Julie DELES représentée par Fabienne PUCHERAL MOLINES, Cyril DJALMIT représenté par Florence BOISSIER, Mathieu PUCHERAL représenté par Sophie BOISSIER

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DM BE 01 - 194 - annule et remplace

ANNULE ET REMPLACE la délibération DE_2023_067 du 22 mai 2023

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SERVICE EAU PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE

Exercice : 2023

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
20/11/2023	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 000,00	20/11/2023	747	Subv. et participat° collectivités	11 000,00
Total Dépenses			11 000,00	Total Recettes			11 000,00

RF
Préfecture de Mende
MAURIN Stéphane, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2023
048-200057594-DE_2023_194-DE

DE_2023_194

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2023
048-200057594-DE_2023_194-DE

DE_2023_194